

**COMPTE RENDU
DE SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
VENDREDI 14 FEVRIER 2025**

Réuni sous la présidence de Madame Nathalie LALLIER, Présidente du CCAS.

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des décisions prises par Madame la présidente du CCAS par délégation du Conseil d'Administration en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEL-2025-001 : PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire 2025.
APPROUVE à l'unanimité le rapport sur les orientations budgétaires.

DEL-2025-002 : PREND ACTE à l'unanimité des aides sociales facultatives accordées entre le 27 novembre 2024 et le 4 février 2025.

Fait à Paray-Vieille-Poste, 14 février 2025.

La Présidente du CCAS,



Nathalie LALLIER.